



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015**

Offlanges, le 08 octobre 2015

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Gilbert JACQUOT (pouvoir à Ludivine GERARDIN), Jean MICHAUD (pouvoir à Alexandre LENOBLE).

Secrétaire de séance : M Thierry VINCENT.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015**

Il est approuvé à l'unanimité.

#### **TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE**

M le maire donne des explications sur les conséquences de la décision prise lors du conseil précédent.

- Courrier du préfet demandant l'annulation de la délibération prise pour non respect du règlement de consultation
- Recours du préfet devant le tribunal administratif si la délibération est maintenue
- Risque de recours des entreprises

Il demande aux conseillers de déclarer sans suite la décision prise par le conseil municipal au sujet du lot n° 2 et de conserver celle prise pour les autres lots (1,3 et 4).

M THABARD demande si une nouvelle consultation permettrait à d'autres entreprises de se proposer sur le lot n° 2. La réponse est oui.

Il veut savoir si cette nouvelle consultation serait facturée en plus : Un courrier du SIDEC explique que non.

M VINCENT demande qu'en cas de nouveau règlement de consultation, le maître d'œuvre justifie de façon concrète dans son rapport, les écarts dans la notation des entreprises.

M GRAS doute de la réponse de la préfecture au sujet de son explication sur l'irrégularité du choix du conseil sur l'entreprise concernant le lot n° 2

M LENOBLE demande le texte de loi justifiant la non-conformité de la délibération.

MM COMTE et VINCENT font remarquer que les services de la préfecture sont compétents en la matière et qu'il n'y a pas lieu de douter de leurs informations.

M le maire fait voter les conseillers pour annuler la délibération 2015-37 qui décidait du choix des entreprises. Cette délibération est annulée par 6 voix pour et 5 voix contre.

Il demande de prendre une nouvelle délibération pour remplacer la délibération 2015-37 en validant les choix pris précédemment pour les lots 1, 3 et 4 à savoir les entreprises Cachot-Associés (lot 1), BULLE (lot 3) et PRETRE (lot 4), en déclarant sans suite le lot 2 et en demandant au SIDEC de relancer la consultation pour ce lot 2.

La validation des choix pour les lots 1,3 et 4 est approuvée à l'unanimité.

La déclaration sans suite du lot 2 et la demande de relance de consultation sont acceptées par 6 voix pour et 5 voix contre.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- M le maire demande l'avis des conseillers sur l'avenir de la CCNOJ; et les informe de l'obligation de continuité territoriale. L'avis général tend vers un rapprochement avec la communauté du Val de Pesmes mais celui-ci serait difficile car les préfets ne sont pas favorables à un regroupement sur plusieurs départements.
- Mme GERARDIN demande, comme il est possible de redélibérer une décision de conseil municipal, s'il est possible de revenir sur le contrat de forrage et notamment

sur le prix du granulat. Elle aimerait qu'une matérialisation visible soit mise en place par rapport à l'emprise à venir du site d'exploitation de la carrière. M le maire explique que ce périmètre était déjà matérialisé et ne change pas pour le projet d'exploitation à venir. Il demandera au carrier de faire le nécessaire.

- M GRAS fait une remarque sur le rapport de la chambre régionale des comptes au sujet des écoles : Transfert de la compétence scolaire à la CCNOJ sans baisse d'impôts de la part de la commune. M le maire précise que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années.
- M GRAS évoque un problème de photocopies au niveau des RPI
- Il demande s'il est possible de proposer les logements libres aux réfugiés : M le maire demandera aux services de la préfecture.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h10.